

- L'arrêté du 26 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au DE renforce la place de la simulation en santé comme méthode pédagogique active et innovante basée sur l'apprentissage expérientiel et la pratique réflexive, permettant in fine, d'améliorer la prise en charge clinique des patients.
- La simulation correspond à : « *l'utilisation d'un matériel comme un mannequin ou un simulateur procédural, d'une réalité virtuelle ou d'un patient standardisé pour reproduire des situations ou des environnements de soin. Le but est de permettre aux étudiants de résoudre des problèmes, des plus simples aux plus complexes, soit individuellement soit en équipe de professionnels. La simulation repose sur un principe éthique : « jamais sur le patient la première fois ».*
- « *La simulation est une méthode d'enseignement de savoir-faire et d'habiletés utilisés dans des tâches pour lesquelles un enseignement direct s'avère impossible pour des raisons déontologiques (sécurité et sureté), économiques (coût du matériel) ou techniques (très faible probabilité d'occurrence des incidents ou accidents). L'objectif est de permettre à l'opérateur d'apprendre à reproduire de la façon la plus réaliste et fidèle les comportements attendus »*

Béguin, P., & Weill-Fassina, A.(1997). *La simulation en ergonomie: connaitre, agir et interagir.* Toulouse, Octares ed.

- La simulation en santé permet aux étudiants de développer leur identité professionnelle. Elle assure également une meilleure efficacité dans les soins avec un gage de sécurité et de qualité.
- L'utilisation de cette méthode pédagogique permet aux étudiants :
 - D'acquérir et de renforcer des connaissances et des habiletés cliniques
 - De développer leur réflexivité dans un contexte socio-constructiviste
 - D'améliorer la confiance en soi et l'autonomie